

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

22 septembre 2020

Date d'affichage :

5 octobre 2020

L'AN deux mille vingt, le **28 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Monique STORKSEN

Mme Karine PARRAIN, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Charles BRAULT

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Monique STORKSEN



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020**

QUESTION N° 24

OBJET : Service de retraite CNRACL : renouvellement de l'adhésion de la Commune

RAPPORTEUR : Sandrine ROUSSEL

Question étudiée par la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 septembre 2020.

Le Conseil Municipal du 6 novembre 2014 a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion de la fonction publique territoriale

Cette convention d'adhésion d'une durée de trois ans, fixait un tarif annuel basé sur un montant forfaitaire selon le nombre d'agents de la collectivité affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL), afin de faire bénéficier la collectivité de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL. Pour les collectivités de plus de 300 agents affiliés, le coût était d'un montant forfaitaire de 2 000 € par an.

L'adhésion a été renouvelée pour une nouvelle durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pour un tarif annuel d'adhésion de 1 500 € au lieu de 2 000 €, en raison d'une baisse des effectifs affiliés à la CNRACL de 311 à 290.

Il est proposé de renouveler la convention d'adhésion au service des retraites du centre de gestion pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2021. Le tarif annuel augmente et passe à 2 250 € pour un effectif compris entre 200 et 299 agents (275 agents au 1^{er} juillet 2020).

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au service retraites.

S.P. RIOM

01 OCT. 2020

PUY-DE-DOME

COMMUNE DE RIOM

Le recouvrement de la mission sera assuré, après émission d'un titre de recettes annuel, par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) au premier trimestre de chaque année. La convention prend effet le 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 (date d'échéance de la convention de partenariat entre le CDG 63 et la Caisse des Dépôts et Consignations). Elle pourra être dénoncée à chaque échéance annuelle par lettre recommandée avec accusé de réception en observant un préavis de 3 mois.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service retraites proposé par le centre de gestion du Puy-de-Dôme, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 septembre 2020

Le Maire,

Pierre PECOUL

